



MAZEROLLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°26112024 01

Date de convocation

18.11.2024

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

12.12.2024

ID : 064-216403741-20241126-26112024_01-DE

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six du mois de novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian PÉGUILHÉ, Nathalie MALÉ, Christian LAMANE, Mme Elisabeth LAPEYRE, Adjoint, Mmes et MM, Gaëlle PINSOLLE, Gilles LARQUE, Maritchu ERRAMOUSPE, Jean-Baptiste MONLAU, Thierry DUCLOS-CAZENAVE, Claire HÉRALD et Cédric BARRAQUE, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Pierre MOUREU, Monsieur Christophe LAYAA-LAULHÉ et Madame Paula SANTOS.

Monsieur Jean-Baptiste MONLAU a été élu secrétaire de séance.

Objet : révision de location de la salle Bordenave.

Madame la Maire informe les membres du Conseil municipal de la nécessité d'ouvrir la location de la salle Bordenave à toute personnes (associations et personnes physiques).

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ACCEPTE d'ouvrir la location de la salle à tout personne et associations. Le prix reste inchangé : 50 euros.

FIXE son application au 1er décembre 2024.

Fait et délibéré à Mazerolles,
Les jours, mois et an que dessus.



Isabelle PÉGUILHÉ

En exercice :	15
Présents :	12
Votants	12
Pour :	12
Contre :	00



MAZEROLLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°26112024 02

Date de convocation

18.11.2024

Envoyé en préfecture le 02/12/2024
 Reçu en préfecture le 02/12/2024
 Publié le 12.12.2024
 ID : 064-216403741-20241126-26112024_02-DE

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six du mois de novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian PÉGUILHÉ, Nathalie MALÉ, Christian LAMANE, Mme Elisabeth LAPEYRE, Adjoint, Mmes et MM, Gaëlle PINSOLLE, Gilles LARQUE, Maritchu ERRAMOUSPE, Jean-Baptiste MONLAU, Thierry DUCLOS-CAZENAIVE, Claire HÉRALD et Cédric BARRAQUE, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Pierre MOUREU, Monsieur Christophe LAYAA-LAULHÉ et Madame Paula SANTOS.

Monsieur Jean-Baptiste MONLAU a été élu secrétaire de séance.

Objet : ONF- proposition des coupes- état d'assiette 2025

Madame la Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. MORON de l'Office National des forêts, concernant les coupes à assieoir en forêt communale de Mazerolles relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve l'État d'Assiette des coupes de l'année 2025 présenté ci-après :

Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	V.Total (m3)	Commentaire
MAZEROLLES	1_a2	8,88	Amélioration indifférenciée	4,08	130,6	échange avec parcelles enrésineux prioritaires
MAZEROLLES	1_r	2,62	Régénération indifférenciée	0,50	30,0	échange avec parcelles enrésineux prioritaires
MAZEROLLES	3_a2	7,50	Amélioration indifférenciée	7,50	262,5	
MAZEROLLES	3_r	0,26	Amélioration indifférenciée	0,26	9,9	
MAZEROLLES	4_a2	1,68	Amélioration indifférenciée	1,60	49,6	échange avec parcelles enrésineux prioritaires

Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites

Fait et délibéré à Mazerolles,
Les jours, mois et an que dessus.



En exercice : 15
 Présents : 12
 Votants : 12
 Pour : 12
 Contre : 00



MAZEROLLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°26112024 03

Date de convocation

18.11.2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six du mois de novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian PÉGUILHÉ, Nathalie MALÉ, Christian LAMANE, Mme Elisabeth LAPEYRE, Adjointes, Mmes et MM, Gaëlle PINSOLLE, Gilles LARQUE, Maritchu ERRAMOUSPE, Jean-Baptiste MONLAU, Thierry DUCLOS-CAZENAVE, Claire HÉRALD et Cédric BARRAQUE, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Pierre MOUREU, Monsieur Christophe LAYAA-LAULHÉ et Madame Paula SANTOS.

Monsieur Jean-Baptiste MONLAU a été élu secrétaire de séance.

Objet : frais de déplacement des élus – congrès des Maires de France

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Congrès des Maires de France et des Présidents de Communautés va se dérouler à Paris sur 3 jours du 19 au 21 novembre 2024.

Considérant l'intérêt que représente la participation au Congrès, elle propose de s'y rendre.

Il indique que l'article R.2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Les membres du conseil municipal chargés de mandats spéciaux par leur assemblée peuvent prétendre, sur justificatif de la durée réelle du déplacement, d'une part, au paiement d'indemnités journalières destinées à rembourser forfaitairement leurs frais supplémentaires de repas et de nuitée nécessités par l'exercice de ces mandats et, d'autre part, au remboursement des frais de transport engagés à cette occasion ».

Il précise que les frais de séjour (hébergement et restauration) peuvent être remboursés selon deux modalités : forfaitairement ou sur présentation d'un état de frais réels accompagné de toutes les pièces justificatives.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE - que le Maire se rendra au Congrès des Maires du 19 au 21 novembre 2024 dans le cadre d'un mandat spécial ;

- que les frais occasionnés par ce déplacement seront pris sur présentation d'un état de frais réel accompagné des factures acquittées.

PRÉCISE que la dépense sera imputée à l'article 65316 du budget communal.

Fait et délibéré à Mazerolles,

Les jours, mois et an que dessus.



Envoyé en préfecture le 02/12/2024
Reçu en préfecture le 02/12/2024
Publié le
ID : 064-216403741-20241126-26112024_03-DE

SLOW

En exercice :	15
Présents :	12
Votants	12
Pour :	12
Contre :	00



MAZEROLLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°26112024 04

Date de convocation

18.11.2024

Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le 13/12/2024
ID : 064-216403741-20241126-26112024_04-DE

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six du mois de novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian PÉGUILHÉ, Nathalie MALÉ, Christian LAMANE, Mme Elisabeth LAPEYRE, Adjoint, Mmes et MM, Gaëlle PINSOLLE, Gilles LARQUE, Maritchu ERRAMOUSPE, Jean-Baptiste MONLAU, Thierry DUCLOS-CAZENAIVE, Claire HÉRALD et Cédric BARRAQUE, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Pierre MOUREU, Monsieur Christophe LAYAA-LAULHÉ et Madame Paula SANTOS.

Monsieur Jean-Baptiste MONLAU a été élu secrétaire de séance.

Objet : demande d'installation de ruche sur une parcelle communale.

La Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur GRIBOUVA David, domicilié 7 route de Cescau, 64230 Mazerolles, en vue d'occuper 100 m2 dans la forêt communale pour y installer des ruches.

oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de donner une suite favorable à la demande de Monsieur Gribouva, à savoir :

- Occupation d'une surface de 100 m2 sur la parcelle cadastrée D672,
- Installation de 3 ruches maximum,
- Pour une durée de 3 ans à compter du 1^{re} janvier 2025.

PRÉCISE que cette occupation est consentie à titre gratuit.

Fait et délibéré à Mazerolles,

Les jours, mois et an que dessus.

La Maire,



En exercice :	15
Présents :	12
Votants	12
Pour :	12
Contre :	00